

Délibération de la Commission permanente du Pays de Mortagne Réunion du 2 avril 2025

Présidée par Guillaume JEAN

La commission permanente dûment convoquée le jeudi 27 mars 2025 s'est réunie L'an deux mille vingt cinq, le deux avril à 17H00 sous la présidence de Guillaume JEAN au siège du Pays de Mortagne.

Elus présents :

M. Le Président JEAN Guillaume, M. le 1er Vice-Président FRUCHET Jean-François, M. le 2ème Vice-Président BREJON Hervé, M. le 3ème Vice-Président BROCHOIRE Alain, M. le 4ème Vice-Président BROSSET Marcel, Mme la 5ème Vice-Présidente PLUCHON Marie-Thérèse, M. le 6ème Vice-Président GIRARD Guy, M. le 7ème Vice-Président COUDERC Eric, Mme la Membre du Bureau BEAUFRETON Nicole, M. le Membre du Bureau PRAILE Arnaud, M. le Membre du Bureau LANDREAU Alain

DC25_003 - Marché CC 2024 546 - Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la transformation du site industriel Agrodiss à La Verrie sur la Commune de Chanverrie en matériau-thèque - résiliation

Dans le cadre de la recherche d'un site adapté pour le développement de la matériau-thèque sur le territoire du Pays-de-Mortagne, la Communauté de Communes a décidé d'étudier la faisabilité de la transformation du site industriel Agrodiss en matériau-thèque.

À cette fin, la Communauté de Communes a sollicité l'assistance de Vendée-Expansion - SPL, pour réaliser une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), ayant pour objectif d'évaluer la faisabilité de cette transformation. Par la délibération n°DC24_034 du 03 juillet 2024, le Bureau Communautaire a confié à Vendée-Expansion - SPL cette mission pour un montant total de 3 990,00 € HT.

Cependant, la Communauté de Communes a reçu une proposition d'achat de ce bâtiment Agrodiss, proposition acceptée en Conseil de Communauté du 06 novembre 2024.

La mission d'AMO a été réalisée partiellement et facturée à hauteur de 80%, soit 3 192 € HT. Il est désormais nécessaire de procéder à la résiliation du marché, pour sa part restante et de la convention signée.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-1, L. 5211- 2 ;

Vu, le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2195-1 et L.2195-3 ;

Vu, la délibération n° 2022-126, en date du 14 décembre 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire pour prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures, de prestations de services et de prestations intellectuelles passés dans le cadre de la quasi-régie d'un montant inférieur à 215 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

En sa qualité de Président Directeur Général de Vendée-Expansion - SPL, Monsieur Guillaume JEAN se retire de la salle et ne prend ni part au débat, ni au vote. Monsieur Jean-François FRUCHET, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne prend la présidence du Bureau Communautaire.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente décide à l'unanimité des suffrages exprimés :
10 voix pour
1 sans participation
Guillaume JEAN

Article 1 : de résilier le marché n°CC 2024 546, portant sur les prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage confiées à Vendée-Expansion - SPL, 33, rue de l'Atlantique à La Roche-sur-Yon, en vue de la transformation du site industriel Agrodiss en matériau-thèque.

Article 2 : de convenir, après accord des parties, qu'aucune indemnité ne sera versée à Vendée-Expansion - SPL au titre de cette résiliation de la convention, signée le 13 juillet 2024.

Article 3 : d'autoriser, Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer tous les documents relatifs à cette résiliation.

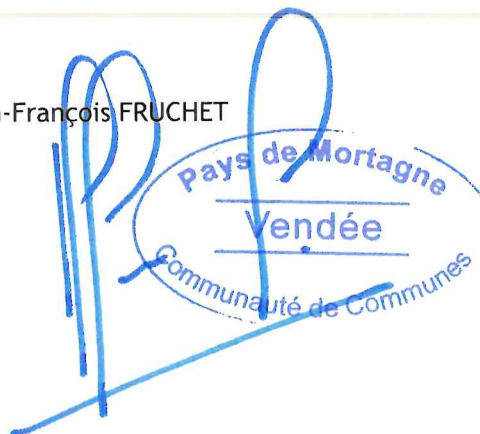
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Suivent les signatures.

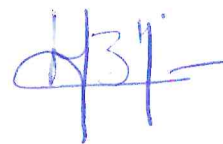
Le Président,

Le Vice-Président,

Jean-François FRUCHET

The block contains a blue ink signature of Jean-François Fruchet. Overlaid on the signature is an official circular stamp. The stamp contains the text "Pays de Mortagne" at the top, "Vendée" in the center, and "Communauté de Communes" at the bottom.

Hervé BREJON

The block contains a blue ink signature of Hervé Brejon.

Délibération de la Commission permanente du Pays de Mortagne Réunion du 2 avril 2025

Présidée par Guillaume JEAN

La commission permanente dûment convoquée le jeudi 27 mars 2025 s'est réunie L'an deux mille vingt cinq, le deux avril à 17H00 sous la présidence de Guillaume JEAN au siège du Pays de Mortagne.

Elus présents :

M. Le Président JEAN Guillaume, M. le 1er Vice-Président FRUCHET Jean-François, M. le 2ème Vice-Président BREJON Hervé, M. le 3ème Vice-Président BROCHOIRE Alain, M. le 4ème Vice-Président BROSSET Marcel, Mme la 5ème Vice-Présidente PLUCHON Marie-Thérèse, M. le 6ème Vice-Président GIRARD Guy, M. le 7ème Vice-Président COUDERC Eric, Mme la Membre du Bureau BEAUFRETON Nicole, M. le Membre du Bureau PRAILE Arnaud, M. le Membre du Bureau LANDREAU Alain

DC25_004 - Marché CC 2024 745 - Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'extension des locaux du siège de la Communauté de Communes 21, rue Johannes Gutenberg à La Verrie Commune de Chanverrie - résiliation

L'évolution des missions et des compétences de la Communauté de Communes, présentes et futures, a conduit à une réflexion approfondie sur l'accueil des services et des agents communautaires. Dans ce cadre, une étude sur l'extension des locaux du siège a été lancée.

Vendée-Expansion - SPL a été sollicitée pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans le but de réaliser une étude de faisabilité relative à cette extension. Par la délibération n°DC24_036 du 11 septembre 2024, le Bureau Communautaire a confié à Vendée-Expansion - SPL cette mission d'AMO, pour un montant total de 9 870,00 € HT.

Toutefois, à la suite de la validation d'un projet d'optimisation de l'espace existant et au transfert du service informatique vers le site du Château de Landebaudière sur la Commune de La Gaubretière, la Communauté de Communes a décidé de suspendre l'extension du siège à court terme. La mission n'ayant pas encore débuté, il est désormais nécessaire de procéder à la résiliation du marché et de la convention signée.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-1, L. 5211- 2 ;

Vu, le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2195-1 et L.2195-3 ;

Vu, la délibération n° 2022-126, en date du 14 décembre 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire pour prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures, de prestations de services et de prestations intellectuelles passés dans le cadre de la quasi-régie d'un montant inférieur à 215 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

En sa qualité de Président Directeur Général de Vendée-Expansion - SPL, Monsieur Guillaume JEAN se retire de la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote. Monsieur Jean-François FRUCHET, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne est élu président du Bureau Communautaire.

Oui l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente décide à l'unanimité des suffrages exprimés :
10 voix pour
1 sans participation
Guillaume JEAN

Article 1^{er} : de résilier le marché n°CC 2024 745, portant sur les prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage confiées à Vendée-Expansion - SPL, 33, rue de l'Atlantique à La Roche-sur-Yon, en vue de l'extension des locaux du siège de la Communauté de Communes.

Article 2 : de convenir, après accord des parties, qu'aucune indemnité ne sera versée à Vendée-Expansion - SPL au titre de cette résiliation de la convention, signée le 23 septembre 2024.

Article 3 : d'autoriser, Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer tous les documents relatifs à cette résiliation.

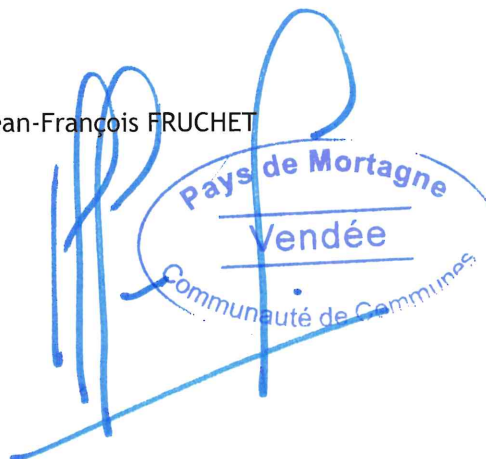
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Suivent les signatures.

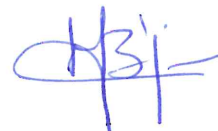
Le Président,

Le Vice-Président,

Jean-François FRUCHET

The block contains a blue ink signature of Jean-François Fruchet. Overlaid on the signature is an official circular stamp. The stamp contains the text "Pays de Mortagne" at the top, "Vendée" in the center, and "Communauté de Communes" at the bottom.

Hervé BREJON

The block contains a blue ink signature of Hervé Brejon.